

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	66

PRESENTS	57
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	7
ABSENTS	26

Vote Pour :	66
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation  
07 MARS 2023

Date d'Affichage  
07 MARS 2023

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU LUNDI 13 MARS 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le lundi treize mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président*

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard FERRET, Claire FITA, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Montserrat REILLES, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Claire VILLENEUVE.

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE à Francis MONSARRAT, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Guy LEGROS à Alain CAUDERAN, Alain GLADE à Martine CLARAZ-ANGOSTO, Isabelle FOUROUX-CADENE à Montserrat REILLES, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE.

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Philippe BARTHES, Florence BELOU, Michel BONNET, Dominique BOYER, Richard BRUNEAU, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Louisa KAOUANE, Stéphanie NADAI-PUECH, Elisabeth LOYER, Françoise MALAUDE, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Christian SERIN, Gilles TURLAN, François VERGNES.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°42\_2023

ACTES : 4.1.2

**OBJET DE LA DELIBERATION : 10- Modification du tableau des effectifs**

**Exposé des motifs**

Aux termes du Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L 313-1 et suivants et l'article L 412-5, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le besoin de créer les postes présentés ci-après s'avère nécessaire, compte-tenu des projets en cours ou à venir :

- Un poste de directeur des systèmes d'information au sein du pôle Aménagement et Ressources sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Cette création s'inscrit dans la transformation du service Numérique en Direction des systèmes d'information, et la nécessité de doter cette nouvelle direction d'un directeur.
- Un poste d'éco-animateur au sein de la direction des Déchets sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.
- Un poste d'assistant administratif du relais petite enfance (RPE) à la direction de la Petite Enfance sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- Un poste de chargé de mission à la coordination mobilité au sein de la direction Aménagement sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
- Un responsable qualité à la direction Education sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

### **Créations :**

Nombre de postes	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Directeur des systèmes d'information	TC	Technique	Ingénieurs
1	Eco-animateur	TC	Animation	Adjoints d'animation
1	Assistant administratif RPE	TC	Administrative	Adjoints administratifs
1	Chargé de mission coordination mobilité	TC	Technique	Ingénieurs
1	Responsable qualité	TC	Technique	Techniciens

En outre, le poste d'agent polyvalent entretien restauration au niveau de la Direction créé dernièrement (22/35<sup>ème</sup>) pour un agent contractuel de la commune de Labessière-Candeil, voit sa quotité de temps non complet révisée à hauteur de 12/35<sup>ème</sup> correspondant au besoin réel au niveau des services de la communauté d'agglomération.

### **Modification :**

Nombre de postes	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Agent polyvalent entretien restauration	TNC (12/35H)	Technique	Adjoints techniques

Enfin, sont supprimés du tableau des effectifs de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet :

- Un poste d'attaché territorial à temps non complet (15/35h) exerçant les fonctions de directeur général adjoint du pôle attractivité. La mise à disposition de l'agent occupant ces fonctions prend fin et ce dernier reprend un poste à temps complet au sein du SMIX la Toscane occitane à compter du 6 février 2023.

- Un poste d'assistante administrative à temps non complet à la direction Education. Les missions relevant de ce poste ont été internalisées au sein des effectifs de l'agglomération, et l'agent concerné a vu son temps de travail communal augmenté en conséquence.

### **Suppressions :**

Nombre de postes	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	DGA pôle attractivité	TNC	Administrative	Attachés
1	Assistante administrative	TNC	Administrative	Secrétaire de mairie

### **Le Conseil de communauté,**

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants, et L412-5,

Vu le tableau des emplois adopté en conseil de communauté de la Communauté d'agglomération,

Vu l'avis du Comité social territorial du 9 mars 2023,

Considérant la nécessité de créer et supprimer des emplois au tableau des effectifs,

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- dit que :

- Les postes sont créés, modifiés ou supprimés au tableau des effectifs tel que précisé ci-dessus.
- Ces emplois permanents pourront éventuellement être pourvus par des agents non titulaires sur le fondement des articles L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- **donne** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le 28 MARS 2023

- publication - mise en ligne  
Le 28 MARS 2023

et/ou notification  
Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,

  
 Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS


**Gaillac-Graulhet**  
 AGGLOMÉRATION  
 entre vignoble et bastides

Le Président,  
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023



ID : 081-200066124-20230328-42\_2023-DE